

REUNION DU 7 OCTOBRE 2014



L'an deux mil quatorze, le sept octobre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

Étaient présents :

M. LECARPENTIER Christian, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;
M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, M. ORENGE Ludovic, Mme BROUTE Karine, M. JASSAK Julien, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Absente-excusee : Mme THUMEREAU Brigitte.

Mme THUMEREAU a donné procuration écrite à M. PERIER.

Mme CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU MENSUEL DES COMMISSIONS (N°1/10-2014)

Travaux (M. LECARPENTIER) :

- * Rue d'Héricy : la commission propose d'instaurer un sens unique en direction de la place Suchetet. Un rétrécissement sera créé en haut de cette rue pour obliger les véhicules à ralentir.
- * Ecole : les devis concernant la reprise d'enrobé ne sont pas encore parvenus.
- * Réflexion sur l'emplacement d'un arrêt pour le car à la Forge et à la Hauteville
- * Vestiaires : demande d'éclairage extérieur.
- * Un devis concernant la mise en place de lampes basse consommation a été demandée au Syndicat électrique
- * Place A. et J. Suchetet : M. PERIER convoque la commission d'appel d'offre vendredi 10 octobre prochain à 17 heures pour l'ouverture des plis. Compte-tenu de la possibilité d'envoi des propositions par voie dématérialisée, un délai supplémentaire d'une semaine peut être requis pour la réception des plis. Suite à son entrevue avec M. Didier MARIE, sénateur, il évoque l'éventualité d'une aide supplémentaire dans le cadre de la réserve parlementaire en plus de la subvention départementale.
- * Projets 2015 : les dossiers de demande de subvention départementale pour les réalisations à envisager doivent être déposés avant fin octobre auprès de la communauté de communes dans le cadre de la mutualisation des achats. La Communauté de Communes Campagne de Caux se chargera de transmettre au Département pour l'ensemble des communes du canton. La prochaine réunion de la commission des travaux est fixée au lundi 13 octobre 2014 à 20 heures.

Information (M. BARTHELEMY) : La commission d'Information a rédigé le « Petit Bréautais n°2 » , qui est remis à chaque conseiller présent pour distribution.

Aide à la personne (Mme PIGEON) : un habitant de la commune ayant besoin d'aide a bénéficié de petits services afin d'améliorer son quotidien (nettoyage ...).

Fêtes et cérémonies (Mme CLAEREBOUDT) : la conception de décorations de Noël avance. Une réunion de coordination pour une animation de Noël est prévue avec les responsables de l'association J.S.B.

ACTUALITE COMMUNAUTE DE COMMUNES (N°2/10-2014)

- Plan local d'urbanisme intercommunal : ce projet a fait l'objet d'un débat en conseil communautaire du 6 octobre, en présence de M. DUMENIL de la D.D.T.M. du Havre. Les communes, qui ont financé récemment l'élaboration de leur PLU, ont demandé si elles seraient également concernées par le financement du PLUI.
- Le syndicat mixte du Pays des Hautes Falaises devrait être remplacé par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural avec mutualisation des dépenses de personnel. Le Pôle Métropolitain a été également évoqué.
- La gestion de la future crèche sera confiée à l'association « Les Pitchouns » (organisme compétent pour la communauté de communes). Des travaux sur la partie sous-sol du bâtiment doivent être envisagés afin de dissocier les niveaux et permettre la location du sous-sol.

LOTISSEMENT M. MME GERVAIS (N°3/10-2014)

M. PERIER indique qu'il a reçu M. et Mme GERVAIS, accompagnés de M. LOUIS, géomètre, le 23 septembre dernier au sujet de leur futur lotissement. Il a fait part de la demande de l'assemblée de disposer d'une bande de 1,50 m le long des deux voies communales pour aménager un cheminement piéton. La discussion est en cours.

LOTISSEMENT M. DODELIN/GROUPE BERTIN (N°4/10-2014)

M. PERIER signale que le 18 septembre dernier, il a participé au bornage de la parcelle ZC 26 de M. Mme DODELIN située le long de la rue de la Flacquaire. Un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites a été établi par un Géomètre expert. Le groupe BERTIN va prochainement être propriétaire de ce terrain cadastré section ZC n°26 où un lotissement sera créé. Ce futur lotissement va être partiellement limitrophe avec le cimetière.

A l'unanimité, le conseil municipal charge donc M. le Maire de faire la proposition suivante au groupe Bertin :

Afin d'éviter toute nuisance au cimetière, intégrer au règlement du lotissement la réalisation d'un talus planté d'une haie avec clôture pour les lots situés sur le long du cimetière.

BORNAGE ROUTE DE LA FLACQUAIRE AVEC INTEGRATION EN DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (N°5/10-2014)

Conformément aux dispositions du PLU, la parcelle ZC n°26 étant concernée par un emplacement réservé, une bande de ce terrain privé a été intégrée dans le domaine privé communal lors du bornage, pour permettre l'élargissement de la voirie communale dans sa partie située entre la route de la Flacquaire et le carrefour des routes des Trois Cornets et de la Sablière. Un plan de bornage et de reconnaissance de limites a été établi et visé par chaque partie concernée le 18 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant qu'une bande de 145 m² de la parcelle ZC 26 a été intégrée dans le domaine privé communal conformément au PLU (emplacement réservé) pour l'élargissement de la voirie,

DECIDE de transférer cette bande de 145 m² du domaine privé communal au domaine public communal

CHARGE M. Le Maire et en cas d'empêchement les Adjoints de faire les démarches et signer les documents concernant ce transfert.

SEMAINE DU GOUT A L'ECOLE HENRI BLANC (N°6/10-2014)

M. PERIER fait part à l'assemblée de la demande de la directrice de l'école Henri Blanc concernant l'achat de produits alimentaires sucrés salés et acides nécessaires à la semaine du goût.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE à l'école Henri Blanc un budget de 100 € pour l'achat des ingrédients utiles pour cette semaine du goût dans l'enceinte de l'école Henri Blanc.

INDEMNITE 2014 DE CONSEIL ET DE CONTROLE DES BUDGETS DE MME HEUZE TRESORIERE MUNICIPALE (N°7/10-2014)

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE à l'unanimité,

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Mme HEUZE, receveur municipal, pour l'année 2014 soit un montant brut de 396,79 € (avec effet au 1^{er} janvier 2014),
- de lui accorder également l'indemnité de contrôle des documents budgétaires pour l'année 2014 soit un montant brut de 30,49 € (avec effet au 1^{er} janvier 2014).

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'article 6225 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014.

BAIL DU PRESBYTERE (N°8/10-2014)

M. PERIER signale que la convention-bail du presbytère arrive à expiration le 31 décembre 2014. A titre indicatif, le loyer annuel actuellement demandé à l'Association Diocésaine du Havre est de 900 euros.

M. le Maire pose la question de son renouvellement. Afin de répondre à quelques interrogations, M. le Maire contactera Mme HEUZE, Receveur Municipal. Le conseil municipal s'accorde donc un délai de réflexion avant de prendre sa décision.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (N°9/10-2014)

L'assemblée prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

- * Maîtres Thomas AMICE et Charles DUPIF, notaires à Goderville (Seine-Mme) pour la parcelle cadastrée section B n°915 (11 rue René Coty) et celles cadastrées section B n°270 et B n°497 (rue Pierre de Coubertin et « village de l'église),
- * Maître Charles DUPIF, pour la parcelle cadastrée section ZC n°26 (lieudit « le village de l'église »).

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées :

- section B n°915
- section B n°270 et B n°497
- section ZC n°26

TAXE D'AMENAGEMENT (N°10/10-2014)

M. PERIER informe l'assemblée de l'existence de deux délibérations du conseil municipal en date du 7 novembre 2011 portant création de la taxe d'aménagement avec fixation de son taux et en date du 5 novembre 2012 reconduisant le taux de cette nouvelle taxe au taux de 5%.

Il précise que la délibération du 5.11.2012 instituant cette taxe était valable 3 ans. Il demande à l'assemblée de se prononcer quant à son maintien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

MAINTIENT la taxe d'aménagement,

DECIDE qu'elle sera reconduite d'année en année par tacite reconduction,

MAINTIENT le taux de cette taxe à 5% reconductible d'année en année.

QUESTIONS DIVERSES

- M. PERIER transmet les remerciements de M. CALAIS DUBOCAGE suite au cadeau du conseil municipal à l'occasion de son mariage.
- M. PERIER donne lecture d'un courrier reçu en recommandé avec accusé de réception émanant d'un locataire communal. Il donne des explications sur l'un des bassins situés au hameau du Givout.
- Lors de la réunion d'information sur l'aménagement de la place, il a été suggéré d'installer un tableau d'affichage pour les associations, une poubelle sur le parking rue René Coty.
- Suite à la proposition de M. LAMAUVE, capitaine de pêche, M. PERIER suggère l'organisation d'une soirée « pêche au grand large » avec projection de deux films tournés à Fécamp. Cette soirée est fixée au 14 novembre prochain à 20 heures à la salle polyvalente et sera gratuite. Des affichettes vont être diffusées.
- M. VANDERMEERSCH donne des indications au sujet de la station d'épuration.
- Suite à une question de Mme LEFRANCOIS, M. PERIER signale que l'entreprise qui a réalisé les travaux de caniveaux dans la rue Delambre a obtenu récemment un marché avec la communauté de communes. Cette entreprise sera relancée par l'intermédiaire de la communauté de communes. Parallèlement, M. GODFRIN du bureau d'études CEDN sera également recontacté à ce sujet lors d'une visite d'un city-stade couvert à Grainville-la-Teinturière.
- Mme LEFRANCOIS évoque la réfection de la peinture de l'abribus rue René Coty. Elle signale également que le défibrillateur, situé à l'entrée de la salle P. Anquetil, a été sorti de sa boîte. M. PERIER précise que l'entreprise SCHILLER chargée de la maintenance est prévenue. Mme LEFRANCOIS suggère qu'un mail soit transmis aux conseillers absents lors d'une séance du conseil municipal pour les informer des réunions de commissions prévues dans le mois.
- M. GUILLAIN évoque la procédure de reprise des tombes à l'état d'abandon, qui va se terminer courant 2015. Il suggère de le budgétiser en 2015. Puis il demande l'état des autorisations d'urbanisme récemment délivrées. Il est rappelé que les arrêtés d'autorisation d'urbanisme sont affichés dans le panneau d'affichage intérieur de la mairie. Le devenir de la maison concernée par un arrêté de péril, rue d'Héricy, est évoqué.
- M. MALO demande des informations au sujet de voies de dégagement sur la route départementale. M. PERIER précise qu'une première rencontre a eu lieu avec le Responsable de la Direction des Routes de Saint Romain de Colbosc. Un audit avec comptage sera effectué sur les carrefours de cette voie départementale. M. MALO remarque qu'aucune réunion n'a encore eu lieu pour le Sage. Il interroge ensuite M. PERIER sur l'utilisation du local des jeunes.
- M. ORENGE fait le point sur l'état des bornes incendie dans la commune ; certaines sont à repeindre et celle située au hameau des Sapins devrait être changée. Il demande que l'heure de mise en marche de l'éclairage public soit avancée à 5 H.
- Mme TAUVEL suggère en collaboration avec M. LAMBERT que les emplacements de stationnement soient délimités le long de l'école Henri Blanc.
- Mme BROUTE évoque la mise en place des rythmes scolaires.

La séance est levée à 22 heures 15.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.